

Avortement en France et en Europe

Historique

Question abordée dès 1970 dans un vaste mouvement pour l'avortement libre et gratuit jusqu'à la loi Veil

- Mort de Gisèle Halimi : grands combats pour l'avortement "Manifeste des 343 salopes (1971) dans lequel des femmes célèbres déclarent avoir avorté - donc enfreint la loi
- Texte court et sobre justifié par le fait "qu'1 million de femmes se font avorter chaque année en France.
- Elles le font dans des conditions dangereuses de clandestinité (alors que sous contrôle médical: opération des + simples....);
- **Charte du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) assoc créée en 1973 (médecins d'extrême gauche, hommes et femmes qui en sont à initiative) et s'opposent au Conseil de l'Ordre des Médecins qui rejetait l'avortement et laissait des femmes au contraire subir des avortements dangereux**

Elle reposait sur la lutte:

- pour l'abrogation de la loi de 1920,
- contre toute disposition restreignant la liberté et la responsabilité de la femme;
- ***contre tout trafic financier, l'avortement devant être un acte médical comme les autres; ce qui implique la prise en charge par la collectivité: financement par l'Etat, la Sécurité Sociale...***

Le MLAC agira pour que les centres, loin de gérer la pénurie et de la pallier, obtiennent la reconnaissance d'utilité publique et leur financement par l'Etat.

Le MLAC apparaît comme une plateforme capable de constituer un vaste front pour l'avortement libre et de faire de la lutte pour l'avortement une cause soutenue par de nouveaux acteurs: partis pol, syndicats, groupes gauchistes .

Le féminisme et les lois internationales

- Les féministes ont influencé le développement de la législation internationale depuis le début du XXe siècle. Ex en 2003, le protocole de Maputo a reconnu le droit à avorter. Dans les dernières années, les actions des fondamentalistes ont amené des militantes à se battre pour empêcher qu'on ne revienne sur ces acquis - **particulièrement ceux relatifs aux droits sexuels et reproductifs des femmes (voir Sommet de la Terre à Rio en juin 2012).**
- **La résistance au patriarcat - dans les années 1970 - remporta des victoires durables pour les droits des femmes - comme l'établissement de refuges contre les violences domestiques et le droit à l'avortement dans de nombreux pays**
 - Un pays le Canada où l'avortement est légalisé depuis 1988 (sous certaines conditions); certains Etats l'ont totalement "décriminalisé" (abolition de toute loi pénale relative à l'avortement); ce qui enlève la menace de criminalisation de ceux qui pratiquent des avortements

Contexte Septembre 2020

Collectif Avortement en Europe les Femmes décident : " l'IVG en France, le Compte n'y est pas" République Rassemblement le 26 septembre

5000 femmes partent à l'étranger chaque année pour avorter parce qu'elles ont dépassé les délais légaux. En effet en France, une femme a seulement 12 semaines pour avorter.

On note des disparités profondes entre les pays, souhaitable un alignement des législations. Débats en Croatie et Irlande

On souhaite un alignement des législations sur les pays les plus favorables

Ex: lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014 et polonaises en 2016

Dans certains pays, tels les Etats Unis, le droit à l'avortement est attaqué au moyen de lois terriblement restrictives.

Dans d'autres pays, les femmes ne peuvent pas encore bénéficier de ce droit et se battent pour faire changer la législation.

- En France: Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale de façon transpartisane pour augmenter de 2 semaines les délais et supprimer la double clause de conscience. Proposition de loi qui devrait être débattue le 8 octobre (14 semaines)

Faire respecter le droit à l'IVG

- rendu chaque année de plus en plus difficile du fait de la fermeture de nombreux centres d'IVG: les restructurations hospitalières et la fermeture des maternités de proximité ont un impact direct sur l'accès à l'IVG.
- difficile aujourd'hui de trouver des professionnel.les pour pratiquer l'IVG.car elle est encore considérée comme un acte médical à part. En effet au delà de la clause de conscience, certain.es professionnel.les qui ne pratiquent pas d'IVG refusent d'orienter les patientes, alors que la loi les y oblige...Et on interdit aux sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales (non médicamenteuses).
- par ailleurs, les jeunes n'ont pas toujours accès aux informations qui leur permettraient de faire valoir leurs droits. La loi Aubry du 4 juillet 2001 prévoit 3 heures d'information sexuelle obligatoire, mais elle n'est pas appliquée.
- **l'appel du Collectif demande:**
 - **que les délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe;**
 - la suppression de la double clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel.les de santé;
 - des moyens financiers pour les CIVG et les centres de planification pour qu'ils soient accessibles à toutes sur l'ensemble du territoire.

Manif de samedi (malgré interdictions liées au COVID) 26 septembre Journée internationale pour le droit à l'avortement :

Rennes : Une 100e de militantes et militants se sont rassemblés pour le droit des femmes à avorter à travers le monde et améliorer leurs conditions d'exercice en France;

Paris : Une 100e de personnes se sont rassemblées samedi à l'appel d'assocs féministes et de syndicats pour réclamer un meilleur accès à l'avortement (AFP)
D'autres villes